

# Quel futur pour L'Avenir?

**Le conflit social aux Éditions de L'Avenir est d'une rare violence. Mais il faudra bien un jour relancer la machine. Comment faire?**

**JEAN-FRANÇOIS SACRÉ**

On n'en pas encore fini avec le dossier L'Avenir. Alors que les trois journalistes initialement licenciés seront réintégrés (mais à d'autres postes que ceux qu'ils occupent), leurs représentants ne se satisfont pas des garanties d'indépendance apportées par la direction. Les négociations sur ce point reprendront lundi.

Mais une fois réglé ce conflit, d'une violence inédite dans le secteur des médias, il faudra bien que le titre reprenne de la vigueur après des années de pertes. Oui, mais avec quelle stratégie? C'est bien là le problème. Entre le politique qui veut une sortie de L'Avenir du giron de Nethys suite au scandale Publifin, sa maison-mère (le Parlement wallon a adopté une motion en ce sens), la direction de L'Avenir qui mise plutôt sur les synergies avec VOO (le pôle télécoms de Nethys), la rédaction qui déplore un manque d'information, le rejet de l'offre de reprise à dix millions formulée par IPM et les rumeurs – toujours démenties – d'intérêt de Rossel, difficile de s'y retrouver. «C'est un se-

cret de polichinelle que la structure du groupe Nethys va changer, indique Emmanuel Wilputte, président de la Société des Rédacteurs (SDR). Quand? Comment? «On n'en sait rien. Tout comme pour la stratégie pour le titre: c'est le flou total. C'est par la presse que l'on a ainsi appris le projet de lancement par Nethys du site d'information Flash24», ajoute le président de la SDR.

Pour le CEO des Editions de L'Avenir, Jos Donvil, par contre, les choses sont claires. Ce sont ces fameuses

synergies entre le pôle contenant (VOO) et le pôle contenu (L'Avenir, mais aussi Moustique, Be TV, etc.) qu'il faut pousser beaucoup plus loin et qu'il est occupé à mettre en place. Cela va de l'infrastructure IT au déploiement des contenus sur la plateforme de Voo et des offres commerciales croisées (proposer L'Avenir aux abonnés de VOO...), etc. «Hors plan social, nous allons investir 6,5 millions d'euros dans la relance du titre et les synergies avec VOO, indique Jos Donvil. Notre plan contient une vingtaine d'actions et un calendrier précis concernant le retour sur investissement. Tout ça a été calculé et communiqué aux différents interlocuteurs.»

Le CEO peine visiblement à convaincre en interne. Emmanuel Wilputte de la SDR ne se dit pas

opposé a priori aux synergies entre canaux et contenus. Mais cela reste peu clair selon lui. «Je ne sais pas de quels interlocuteurs il parle, la seule AG du personnel où il a présenté le projet fut très conceptuelle. À l'issue de celle-ci on n'en savait pas plus.»

## Cap sur le digital

La stratégie digitale, c'est assurément le grand défi de L'Avenir. Devant les députés en novembre dernier, Jos Donvil a expliqué

combien le retard du journal sur son grand concurrent Sudpresse était important. Or il y a urgence car son lectorat est vieillissant: la moyenne d'âge de ses abonnés papier tourne autour des 70 ans! «Nous devons à tout prix développer une nouvelle audience plus jeune, ce qui passera par le développement de notre offre en ligne», dit-on en interne. Le nouveau mot d'ordre, c'est web first: une info doit d'abord être déclinée sur le web. Certaines rédactions locales l'appli-

quent déjà, d'autres moins. Le but est d'harmoniser tout cela.

## Atouts et confiance des annonceurs

L'Avenir ne manque pourtant pas d'atouts. La rédaction a développé un web-lab qui propose et teste de nouveaux formats digitaux, de nouvelles manières de raconter l'actu, «mais c'est un processus lent qui manque en outre de ressources alors qu'il devrait être le moteur de dévelop-

pement du titre», entend-on ici et là.

C'est donc enfoncer des portes ouvertes que d'écrire que le futur de L'Avenir se déclinera en digital. D'autant que le modèle de la presse locale garde toute sa pertinence selon les experts. «La presse régionale et ses déclinaisons locales restent de véritables bastions, qui par leur proximité avec le terrain sont des sortes de 'moniteurs' de leur région», analyse Benoît Grevisse, directeur de l'École de Journalisme de l'UCL. «Ce genre de titre a toute sa place dans le paysage médiatique pour autant qu'il renforce ses liens avec son environnement local, qu'il s'implique davantage notamment au travers d'événements de manifestations, qu'il soit une sorte de community manager dans le monde réel», ajoute de son côté Marc Sinnaeve, enseignant en journalisme à l'UCL.

Les annonceurs lui gardent aussi leur confiance: «Pour autant que l'audience suive cela reste un outil incontournable pour toucher des micropublics, je songe aux concessionnaires auto, à la grande distribution», indique Karim Debbah, media manager à l'Union belge des Annonceurs. A cet égard, les chiffres qui circulent sont encourageants: le taux de réabonnement serait de 95%. Le virulent combat de la rédaction porterait-il ses fruits?

## LOCK-OUT

«UNE MESURE DE PROTECTION COMPRÉHENSIBLE»,

Le lock-out, soit l'impossibilité pour les travailleurs d'accéder à leur outil de travail, imposé pendant deux jours par la direction de L'Avenir suite à la grève laissera des traces. La rédaction et les organisations représentatives de journalistes ont dénoncé avec vigueur ce qu'elles qualifient de **censure**. Ce n'est évidemment pas l'avis de la direction. Celle-ci dit avoir pris cette mesure afin d'éviter que se reproduise l'épisode du week-end du 16 février lorsque la redac-

tion avait publié en «une», puis sur quatre pages, un dossier intitulé «**Comment Nethys a cassé L'Avenir**» mettant nommément en cause les dirigeants de l'intercommunale. «Cela s'est fait derrière le dos de l'éditeur responsable et directeur des rédactions, Philippe Lawson, qui avait prévu un autre sujet en une», déplore Jos Donvil, le CEO. Pour l'assister, la direction s'est entourée d'un expert en droit des médias et des technologies, Etienne Wéry (Ulys). Celui-ci ne

mâche pas ses mots. «Ce qui s'est passé est grave car cela peut exposer le journal à une action en diffamation, assure-t-il. Le directeur des rédactions a découvert un journal qui n'est pas celui qu'il avait validé la veille, un journal «pirate», donc. Je n'ai pas encore de conclusion définitive sur le plan juridique, mais cela pose des **problèmes déontologiques, ainsi que sur le plan pénal**. Je comprends donc la décision de la direction de couper l'accès à l'outil de travail.»